

Règlement

À l'occasion du 750^e anniversaire de la Commune d'Ormont-Dessus, celle-ci met au concours la réalisation du logo et de l'affiche de la manifestation.

1. Organisation

Le présent concours est organisé par le comité d'organisation du 750^e anniversaire de la commune d'Ormont-Dessus, sous sa seule responsabilité. Aucune décision ne peut être prise par une autre entité.

Le présent concours est ouvert du 12 mars 2026 au 19 avril 2026.

2. Participation

Le présent concours est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent participer. Chaque participant doit avoir plus de 18 ans. Aucun frais d'inscription ou de participation au concours n'est demandé.

Chaque participant ne peut livrer qu'un seul projet maximum.

3. Annexes

Les participants au présent concours disposent, en documents annexes, des armoiries de la Commune d'Ormont-Dessus ainsi que du visuel sélectionné lors du 700^e anniversaire de la Commune. Les armoiries doivent figurer sur les visuels soumis au concours et ne peuvent en aucun cas subir de modifications, de quelque nature qu'elles soient.

4. Livrables et Données techniques

Le présent concours vise à créer le logo du 750^e anniversaire de la Commune d'Ormont-Dessus, ainsi que l'affiche liée à la manifestation. Les participants sont libres dans leur interprétation artistique, pourvu qu'ils respectent les points suivants.

Chaque participant devra rendre deux fichiers PDF de qualité d'impression, en deux exemplaires chacun :

- Avec un fond perdu de 3 mm et les traits de coupe
- Sans fond perdu ni traits de coupe

Et dans les formats suivants :

- Logo : 250 x 100 pixels ou 250 x 250 pixels
- Affiche : format A2 vertical, 420 x 594 mm

Chaque visuel devra comporter, de façon suffisamment reconnaissable, les éléments suivants :

- Armoiries de la Commune d'Ormont-Dessus (aucune modification admise)
- La mention « 750^{ème} »

Les éléments suivants peuvent également être intégrés (sans obligation) :

- Massif des Diablerets (Sommet des Diablerets et Scex Rouge, modification admise)
- Petit Diable
- Fleur des Alpes
- Etc.

Les fichiers devront être envoyés par mail à info@ormont-dessus-750.ch au plus tard le 19 avril 2026.

5. Prix

Après décision du jury, le gagnant se verra remettre un prix, correspondant à des bons ARCAD (*Association des Restaurateurs, Commerçants et Artisans des Diablerets*) d'une valeur de 300 CHF. Le gagnant sera informé par mail, et le prix lui sera remis par voie postale.

6. Droits d'utilisation

En participant au présent concours, les participants acceptent que leurs visuels soient réutilisés par la Commune d'Ormont-Dessus et les entités partenaires (Office du Tourisme, etc.) dans le cadre de la promotion, de la communication et de la diffusion de l'événement et de la manifestation qui lui est associée. Les participants acceptent par conséquent de céder tous droits de reproduction et de diffusion à la Commune d'Ormont-Dessus, et par extension à toutes entités partenaires qui seraient désignées par elle, dans le seul et unique but d'assurer une bonne communication de l'événement.

Les participants acceptent également de ne percevoir aucune rémunération pour leurs créations, de quelque nature qu'elle soit (droits d'auteur, droits de diffusion, etc.) et dans la mesure où ils s'inscrivent librement et gratuitement, en ayant pris connaissance du présent règlement.

Le comité d'organisation du 750^e anniversaire de la commune d'Ormont-Dessus et ses entités partenaires s'engagent à faire respecter le droit d'auteur.